

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 10 septembre 2014.

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 10 septembre 2014 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents :

Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

Mme Solange Tremblay (Repr. Sayabec)
M. Normand Boulianne (Repr. Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : M. Denis Viel (Repr. Causapscal)

Personnes-ressources présentes :

Mme Marie-Lou Leblanc
M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
M. Pascal St-Amand, agent de développement culturel
M. Frédéric Desjardins, urbaniste
M. Dominic Robichaud, ingénieur

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2014-150 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 10 septembre 2014

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2014-151 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 septembre 2014

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point *Autres sujets* ouvert :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Séance du 20 août 2014
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 5.1. Consultation publique sur les projets de règlement 2014-05 modifiant le règlement de zonage des TNO (détermination de la ligne des hautes eaux) et 2014-06 modifiant le règlement sur les dérogations mineures (éoliennes)
 - 5.2. Adoption du règlement 2014-05 modifiant le règlement de zonage des TNO (détermination de la ligne des hautes eaux)
 - 5.3. Adoption du règlement 2014-06 modifiant le règlement sur les dérogations mineures (éoliennes)
6. Gestion des matières résiduelles
 - 6.1. Bilan des matières résiduelles 2013 par Mme Marie-Lou Leblanc
 - 6.2. Matières recyclables - Appel d'offres pour le tri des matières recyclables
 - 6.3. Matières organiques - Règlement d'emprunt N° 2014-07 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition de bac bruns pour la collecte des matières organiques sur le territoire des municipalités de la MRC de La Matapédia
7. Communication du service de culture
 - 7.1. *Artquimédia* : période d'inscription, vente de billets et 4 à 7 de dévoilement de la nouvelle image
 - 7.2. *Journées de la culture 2014* : activités dans La Matapédia
 - 7.3. *Salon des artistes et des artisans de La Matapédia*

8. Développement éolien
 - 8.1. Projet de parc éolien régional du Bas-Saint-Laurent
 - 8.1.1. Appel d'offres Hydro-Québec A/O 2013-01
 - 8.1.2. Résolution no 196-09-214 de la municipalité de Sainte-Érène
 - 8.2. Parc éolien du Lac-Alfred
 - 8.2.1. Rapport du versement et du partage des contributions volontaires 2014
 - 8.2.2. Clôture de la transaction pour l'acquisition d'une part du parc éolien
9. Avenant à l'entente de gestion MÉIE - MRC - Financement du CLD pour l'année 2014
10. Demande au MAMOT - Diminution des coûts de l'élection du préfet
11. Écoterritoire habité de La Matapédia
12. Correspondance
13. Période de questions de l'assistance
14. Autres sujets :
 - 14.1. Prochaine rencontre - rencontre de travail de 24 septembre 2014
 - 14.2. Transport de pétrole via La Matapédia
 - 14.3. Défi Têtes à prix
 - 14.4. Départ de M. Théophile Cartier, directeur, Parc régional de Val-d'Érène
 - 14.5. Fête des Moissons
 - 14.6. Remerciements à la Ville d'Amqui et la municipalité de Sayabec
15. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 20 AOÛT 2014

Résolution CM 2014-152 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2014

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2014 en ajoutant, à la demande de M. Jacques Pelletier, une précision dans le point 4 mentionnant qu'un citoyen est en faveur du projet éolien proposé par Hydroméga à Val-Brillant.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

5.1 Consultation publique sur les projets de règlement 2014-05 modifiant le règlement de zonage des TNO (détermination de la ligne des hautes eaux) et 2014-06 modifiant le règlement sur les dérogations mineures (éoliennes)

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et tel qu'annoncé dans le journal L'Avant-poste, le Conseil de la MRC tient une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements n^{os} 2014-05 et 2014-06 modifiant respectivement le règlement de zonage et le règlement sur les dérogations mineures. Aucune question n'est adressée concernant le règlement 2014-05. Concernant le règlement 2014-06, on précise qu'il permet l'application temporaire de couleurs sur les pales d'éolienne afin de mesurer l'accumulation de givre.

5.2 Adoption du règlement 2014-05 modifiant le règlement de zonage des TNO (détermination de la ligne des hautes eaux)

Résolution CM 2014-153 concernant l'adoption du règlement 2014-05 modifiant le règlement de zonage des TNO (détermination de la ligne des hautes eaux)

- | | |
|-------------|---|
| Considérant | que la MRC de La Matapédia est régie par le Code municipal et la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> ; |
| Considérant | qu'en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur l'organisation territoriale municipale</i> , la MRC de La Matapédia est présumée être une municipalité locale sur les territoires non organisés; |
| Considérant | que le règlement de zonage numéro 04-2007 des territoires non organisés a été adopté le 9 mai 2007 et est entré en vigueur le 19 mai 2007 conformément à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> ; |
| Considérant | que le conseil de la MRC désire améliorer la méthode d'identification de la ligne des hautes eaux pour les terrains bordant le lac Matapédia; |
| Considérant | que le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> ; |
| Considérant | qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 20 août 2014; |

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2014-05 tel que présenté.

Adoptée.

5.3 Adoption du règlement 2014-06 modifiant le règlement sur les dérogations mineures (éoliennes)

Résolution CM 2014-154 concernant l'adoption du règlement 2014-06 modifiant le règlement sur les dérogations mineures (éoliennes)

- Considérant que la MRC de La Matapédia est régie par le Code municipal et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la MRC de La Matapédia est présumée être une municipalité locale sur les territoires non organisés;
- Considérant que le Conseil désire que la disposition du règlement de zonage régissant les marges de recul des éoliennes commerciales puisse faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 20 août 2014.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2014-06 tel que présenté.

Adoptée.

6. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.1 Bilan des matières résiduelles 2013 par Mme Marie-Lou Leblanc

Madame Marie-Lou Leblanc, responsable de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles pour les MRC de La Matapédia et de La Mitis, présente le bilan des matières résiduelles pour l'année 2013. Les points suivants sont abordés lors de la présentation :

- Mandat
- Les objectifs provinciaux
- Les matières bannies de l'enfouissement
- Le bilan des matières résiduelles au Québec
- Le bilan des matières résiduelles – MRC Matapédia
- Constat de la plateforme de transbordement Matapédia-Mitis
- Constat de l'écocentre de La Matapédia
- Le défi pour les prochaines années... Les matières organiques
- Emboîter le pas dans la collecte trois voies
- La communication... Le clé de la réussite
- Plan de gestion des matières résiduelles – PGMR - Échéancier

6.2 Matières recyclables - Appel d'offres pour le tri des matières recyclables

Monsieur Dominique Robichaud rappelle au Conseil de la MRC que la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis lançait en mars dernier un appel d'offres public pour le tri des matières recyclables. L'appel d'offres proposait deux options pour des soumissions d'une durée de 10 années :

- A : Acquisition du centre de tri au prix de l'évaluation municipale (623 400 \$) et traitement des matières à Mont-Joli;
 B : Traitement des matières dans un rayon de 65 km de Mont-Joli (Rimouski ou Matane).

L'appel d'offres a permis d'obtenir deux soumissions pour chaque option proposée. Le conseil d'administration de la Régie Matapédia-Mitis s'est réuni lundi le 8 septembre pour analyser les soumissions reçues et prendre une orientation dans cet important dossier. Ainsi, la Régie Matapédia-Mitis a accepté la plus basse soumission reçue pour l'option A au montant de 2 267 320.80 \$ et entreprend actuellement les démarches pour la conclusion d'un contrat à cet effet.

6.3 Matières organiques - Règlement d'emprunt N° 2014-07 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition de bac bruns pour la collecte des matières organiques sur le territoire des municipalités de la MRC de La Matapédia

Ce sujet est reporté à la séance d'octobre.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE CULTURE

7.1 Artquimédia : période d'inscription, vente de billets et 4 à 7 de dévoilement de la nouvelle image

Monsieur Pascal St-Amand, agent de développement culturel, informe les élus de la tenue prochaine du gala *Artquimédia* (15 novembre), à leur rappeler les objectifs d'*Artquimédia* et à les informer des éléments suivants :

- Vente de billets au grand public (dès le 12 septembre)
- Période d'inscription (jusqu'au 3 octobre)
- 4 à 7 de dévoilement de la nouvelle image d'*Artquimédia* et de prévente des billets (11 septembre)

7.2 Journées de la culture 2014 : activités dans La Matapédia

Monsieur Pascal St-Amand, agent de développement culturel, informe les élus des activités organisées dans La Matapédia dans le cadre des *Journées de la culture* 2014. Des activités sont organisées à Sainte-Florence, Amqui, Saint-Léon-le-Grand et Sayabec. Ces activités sont gratuites et sont ouvertes à toute la population.

7.3. Salon des artistes et des artisans de La Matapédia

Monsieur Pascal St-Amand, agent de développement culturel, informe les élus de la tenue prochaine du Salon des artistes et des artisans de La Matapédia. L'événement aura lieu les 7-8-9 novembre 2014 à la salle communautaire d'Amqui et quelques nouveautés seront proposées aux exposants et aux visiteurs. Par ailleurs, la période d'inscription bat son plein et se terminera le 19 septembre.

8. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

8.1 Projet de parc éolien régional du Bas-Saint-Laurent

8.1.1. Appel d'offres Hydro-Québec A/O 2013-01

La date de dépôt des soumissions (prévu le 3 septembre 2014) a été reportée à une date indéterminée dans l'attente que la Régie de l'Énergie approuve la grille d'évaluation des projets contenue dans les documents d'appel d'offres.

8.1.2. Résolution no 196-09-2014 de la municipalité de Sainte-Irène

Résolution CM 2014-155 concernant la reprise du vote sur la reconnaissance du projet éolien d'Hydroméga sur le territoire de la municipalité de Val-Brillant

Considérant que le Conseil de la MRC de La Matapédia a adopté à sa séance ordinaire du 25 août 2014 la résolution CM 2014-135 concernant la reconnaissance du projet éolien communautaire de Val-Brillant développé par Hydroméga;

Considérant que le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Irène a adopté à sa séance ordinaire du 8 septembre 2014 la résolution no 196-09-2014, laquelle mentionne que la municipalité de Sainte-Irène désapprouve tout projet éolien à moins de 2 kilomètres des limites du Parc régional de Val-d'Irène et demande à la MRC de La Matapédia de soumettre à nouveau le projet éolien d'Hydroméga au vote pour la reconnaissance du projet.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, sur un vote demandé par M. David Althot, il est résolu majoritairement de ne pas reprendre le vote concernant la reconnaissance du projet éolien proposé par Hydroméga sur le territoire de Val-Brillant.

Adoptée.

8.2 Parc éolien du Lac-Alfred

8.2.1 Rapport du versement et du partage des contributions volontaires 2014

Résolution CM 2014-156 concernant le rapport du versement et du partage des contributions volontaires 2014

Sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

- d'approuver la répartition entre les municipalités et la MRC de La Matapédia des compensations volontaires payées par le promoteur du parc éolien du Lac-Alfred pour l'année 2014 qui totalisent 549 926.80 \$ établie selon les conventions conclues entre la MRC et le promoteur et entre la MRC et les municipalités;
- d'autoriser le versement des montants établis aux municipalités qui se détaillent comme suit :

Localisation des éoliennes :	MRC Public (TNO)	St-Cléophas Public	St-Cléophas Privé	Ste-Irène Privé	Lac-Humqui Privé	Total
Règles de partage :	19 parts Mun et MRC	20 % MRC 40% mun loc. 40% 18 mun	100% Municip. Locale	100% Municip Locale	100% Municip Locale	TOTAL
Ste-Marguerite-Marie	15 667 \$	2 354 \$				18 021 \$
Ste-Florence	15 667 \$	2 354 \$				18 021 \$
Albertville	15 667 \$	2 354 \$				18 021 \$
St-Léon-le-Grand	15 667 \$	2 354 \$				18 021 \$
Lac-Humqui	15 667 \$	2 354 \$			75 678 \$	93 699 \$
Ste-Irène	15 667 \$	2 354 \$		60 542 \$		78 564 \$
Lac-au-Saumon	15 667 \$	2 354 \$				18 021 \$
St-Alexandre-des-Lacs	15 667 \$	2 354 \$				18 021 \$
St-Tharcisius	15 667 \$	2 354 \$				18 021 \$
St-Vianney	15 667 \$	2 354 \$				18 021 \$
Val-Brillant	15 667 \$	2 354 \$				18 021 \$
Sayabec	15 667 \$	2 354 \$				18 021 \$
St-Cléophas	15 667 \$	44 734 \$	10 090 \$			70 491 \$
St-Moïse	15 667 \$	2 354 \$				18 021 \$
St-Noël	15 667 \$	2 354 \$				18 021 \$
St-Damase	15 667 \$	2 354 \$				18 021 \$
Causapsal	15 667 \$	2 354 \$				18 021 \$
Amqui	15 667 \$	2 354 \$				18 021 \$
MRC	15 667 \$	21 190 \$				36 857 \$
Total 2014	297 667 \$	105 949 \$	10 090 \$	60 542 \$	75 678 \$	549 927 \$

Adoptée.

8.2.2 Clôture de la transaction pour l'acquisition d'une part du parc éolien

La MRC, via la Société d'énergies renouvelables de La Matapédia, est officiellement copropriétaire du Parc éolien du Lac-Alfred (10%) depuis le 5 septembre 2014.

9. AVENANT À L'ENTENTE DE GESTION MÉIE - MRC - FINANCEMENT DU CLD POUR L'ANNÉE 2014

Résolution CM 2014-157 concernant un avenant à l'entente de gestion MÉIE – MRC concernant la réduction de 10% du financement du CLD pour l'année 2014

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu de ne pas signer l'avenant à l'entente de gestion MÉIE – MRC concernant la réduction de 10% (70 542\$) du financement du CLD pour l'année 2014; qu'en signant cet avenant, la MRC se déclare en accord avec les modifications proposées, ce qui n'est pas le cas.

Adoptée.

10. DEMANDE AU MAMOT - DIMINUTION DES COÛTS DE L'ÉLECTION DU PRÉFET

Résolution CM 2014-158 concernant une demande au MAMOT pour la diminution des coûts de l'élection du préfet

- Considérant que les MRC du Québec qui élisent leur préfet au suffrage universel souhaitent diminuer le coût de cette élection;
- Considérant que la présente proposition a fait l'objet d'un consensus de la part des 14 MRC concernées;
- Considérant que la présente proposition a été préparée en ne retenant que les solutions n'ayant pas d'impact sur le processus démocratique, ni sur la capacité de tout citoyen y ayant droit de pratiquer son droit de vote à la préfecture;
- Considérant que plus de diminuer les coûts, la présente proposition a également des impacts favorables en termes d'efficacité pour le personnel électoral et de clarté pour les électeurs.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu ce qui suit :

1. de demander au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de modifier la *Loi sur les élections et les référendums* de telle sorte de permettre:
 - qu'un avis d'inscription commun pour l'élection à la préfecture et celui pour l'élection municipale soit envoyé;
 - qu'il n'y ait qu'une seule liste électorale pour les élections à la préfecture et à la municipalité, en permettant de distinguer sur celle-ci la notion de non domicilié;
 - qu'il n'y ait plus d'avis de rappel exigé pour les MRC même si elle compte plus de 5 000 habitants, sauf pour les municipalités dont l'élection municipale est à 100% avec des candidats élus par acclamation;
 - que dans le cas où il n'y aurait qu'une élection à la préfecture, donc pas d'élection municipale, il y ait plus de flexibilité sur le nombre de bureaux de vote nécessaires;
 - que le Directeur général des élections du Québec fournisse un logiciel d'élection aux municipalités locales ainsi qu'aux MRC ayant un préfet élu au suffrage universel, ceci en conformité de l'article 90 de la LERM;
2. de transmettre la présente résolution et demander au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que soit organisée une rencontre entre leur personnel responsable de ce dossier et les 14 directeurs généraux des MRC ayant un préfet élu au suffrage universel, en vue de convenir d'un plan d'action et un échéancier pour atteindre les objectifs de diminution de coût sur la base des solutions proposées dans la présente résolution;
3. de transmettre une copie de la présente résolution au député provincial de la circonscription qui englobe notre MRC;
4. de transmettre une copie de la présente résolution à la FQM afin d'obtenir de l'accompagnement et du soutien de la part de leur personnel.

Adoptée.

11. ÉCOTERRITOIRE HABITÉ DE LA MATAPÉDIA

Monsieur Joël Tremblay présente les dates de rencontres d'information portant sur l'*Écoterritoire habité* auprès des municipalités les 11, 15, 16 et 17 septembre, 19h30-21h30. On rappelle l'importance que les élus, les directions générales et les comités de développement participent à ces rencontres. Un bilan complet de cette tournée d'information sera déposé à la prochaine rencontre de travail de la MRC le 24 septembre prochain. On rappelle aussi les dates des consultations publiques les 22, 29 et 30 septembre.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur Mario Lavoie dépose la correspondance au Conseil de la MRC. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2014-08-25 : M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
 2014-08-11 : Municipalité de Val-Brillant (honoraires de génie et route Val-d'Irène)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

14. AUTRES SUJETS**14.1 Prochaine rencontre - rencontre de travail de 24 septembre 2014**

La prochaine rencontre est la séance de travail du 24 septembre 2014.

14.2. Transport de pétrole via La Matapédia

Monsieur Gaëtan Ruest interpelle le Conseil de la MRC afin qu'une réflexion se fasse concernant le transport de pétrole via La Matapédia.

14.3. Défi Tête à prix

Monsieur Normand Boulianne informe le Conseil de sa participation au Défi Tête à prix et qu'il sollicitera les municipalités sous peu pour un don.

14.4. Départ de M. Théophile Cartier, directeur, Parc régional de Val-d'Irène

Madame Chantale Lavoie informe le Conseil du départ à la fin septembre de M. Théophile Cartier, directeur au Parc régional de Val-d'Irène. Le processus d'embauche d'une nouvelle direction s'enclenchera sous peu.

14.5. Fête des Moissons

Madame Chantale Lavoie informe le Conseil que la Fête des Moissons visant à souligner les initiatives émanant du Pacte rural se tiendra le 9 octobre prochain à l'école de Saint-Léon-le-Grand.

14.6. Remerciement à la Ville d'Amqui et à la municipalité de Sayabec

Monsieur Jacques Pelletier remercie la Ville d'Amqui et la municipalité de Sayabec pour les prêts en matériel et services offerts dans le cadre des festivités du 125^e anniversaire de la municipalité de Val-Brillant.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE**Résolution CM 2014-159 concernant la levée de la séance**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Réginald Duguay, il est unanimement résolu de lever la séance à 21h25.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint